AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 85 F

Régisseur de recettes de la D.D.A

C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41.42

N° 10 - 26 MAI 1982

VIGNE

EUDEMIS :

Le premier vol se termine actuellement dans de nombreuses situations du Languedoc-Roussillon. La présence des chenilles est actuellement décelable. La formation des glomérules, boutons floraux agglutinés, permet leur repérage. Si les dégâts sont jugés dommageables : 1 chenille par grappe, il convient de traiter.

Grâce à l'important réseau d'observations établi en collaboration avec divers organismes il convient d'ajouter, outre les régions de Perpignan et des costières sud de Nimes (Gallician et St Gilles) déjà signalées, d'autres secteurs où le ravageur justifie une intervention : Etang de Thau (Marseillan et Vias), Est Montelliérain (Beaulieu), Biterrois (Sauvian) et Narbonnais (Ouveillan). Cette liste n'est pas exclusive.

L'observation des parcelles est nécessaire avant d'effectuer un traitement et de juger son opportunité, notamment dans les tènements habituellement infestés (vignes abritées). On utilisera de préférence un insecticide ne "favorisant" pas les acariens.

La Cochylis est présente très localement dans notre région (de Perpignan à Nimes) et n'entraîne pas de dégâts importants.

PYRALE : Un deuxième traitement est justifié dans les vignes sujettes aux attaques de ce ravageur. A la liste publiée (bulletin n° 8 - 11 Mai 1982) il convient d'ajouter l'acéphate qui a obtenu une nouvelle autorisation depuis le 1er janvier 1982.

ARBORICULTURE FRUITIERE

La présence fréquente de pucerons rend nécessaire les traitements. De nombreux produits peuvent être utilisés ; la réussite est basée sur une rapidité d'intervention et une excellente pulvérisation permettant d'atteindre l'ensemble du feuillage attaqué.

ARBRES D'ORNEMENT - RESINEUX

Des pullulations importantes d'acariens et de pucerons se manifestent à nouveau sur cyprès et thuyas. Il est prudent de traiter, après avoir décelé la présence des ravageurs, à l'aide de méthidathion : (Ultracide 20) auquel on ajoutera un produit cuprique pour lutter contre les maladies.

Tirage du 26 MAI 1982 - 1100 exemplaires

CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail, réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de MONTPELLIER, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV) et du Service de la Protection des Végétaux.

Depuis plusieurs années la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne, grâce à l'emploi des spécialités commerciales à base d'*imides cycliques (Sumisclex, Ronilan, Rovral)* assure aux viticulteurs une protection satisfaisante. Cette lutte est conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer 4 traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (chutes des capuchons floraux ; fermeture de la grappe ; début véraison ; trois semaines avant récolte).

Mais l'apparition de souches résistantes du Botrytis cinerea à ce groupe de produits, ayant entrainé une protection insuffisante dans certaines parcelles en 1981 pose le problème de la stratégie de lutte contre la pourriture grise en des termes nouveaux.

Ce phénomène de résistance, directement lié à la fréquence des applications antibotrytis a surtout été constaté en Champagne, Alsace et Bourgogne, vignobles où le nombre de traitements est élevé, parfois supérieur à 4 notamment en Champagne. D'autres zones, comme le Bordelais, sont également touchées, mais à un degré nettement plus faible et sans conséquence pratique jusqu'ici.

Il convient donc, pour la prochaine campagne de prendre toutes les mesures possibles pour essayer de limiter le développement de ces souches résistantes et ainsi d'éviter une trop grande perte d'efficacité des produits à base d'*imides cycliques* car les seuls autres fongicides utilisables, pour lesquels il n'existe pas de souches résistantes ont une action nettement plus faible.

- Les mesures prophylactiques ne sont pas à négliger. Elles doivent permettre de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Pour cela on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille ; palissage, effeuillage, etc ...). Les actions secondaires de certains produits peuvent également avoir des incidences sur la maladie :

. L'application de traitements préventifs contre les attaques de tordeuses de la grappe (2° et éventuellement 3° génération), en limitant les possibilités de développement du Botrytis, a pour conséquence de réduire sensiblement le taux de pourriture.

. Certains fongicides employés spécifiquement contre le mildiou (*bouillie bordelaise à 2 %, folpel, captafol et dichlofluanide)* ont une action limitante sur la pourriture grise alors que d'autres, de la famille des *dithiocarbamates (manèbe notamment)* peuvent la favoriser.

- Les vignobles ayant reçu le plus grand nombre de traitements avec les produits à base *d'imides cycliques* étant ceux qui présentent le pourcentage le plus élevé de souches résistantes, on ne peut que recommander une réduction du nombre des traitements avec ces produits.

C'est pourquoi tout en maintenant les préconisantes de la méthode standard qui a fait ses preuves, pourrait-on aux stades de traitements préconisés par cette méthode, utiliser un produit moins performant à base de *dichlofluanide ou de folpel* pour les périodes à risque faible et réserver les produits de la famille des *imides cycliques* pour les périodes à risque élevé.

Bien sûr cette évaluation du risque fonction du climat n'est pas facile à faire actuellement mais un des éléments d'appréciation, à l'étude depuis peu, peut être fourni par le modèle de développement établi par M. STRIZYK de l'A.C.T.A. Ce modèle, dont 1981 aura été la première année d'une large expérimentation demande à être encore étudié et adapté aux conditions régionales avant d'être intégré dans tout système de prévision.

Mais devant le risque de développement des souches résistantes, pouvant entrainer une perte importante d'efficacité, les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de donner dès cette année des informations sur l'évaluation du risque permettant d'aider le viticulteur à adopter une stratégie de lutte.

o o o o o o o

\- - - - - -